

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 septembre 2009**

Décision n° **B-2009-1127**

commune (s) : Chassieu

objet : Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située boulevard du Raquin
(parcelle BS 312)

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 07 septembre 2009

Compte-rendu affiché le : 15 septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Darne J.), Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Calvel, Arrue, Barge, Vesco.

Bureau du 14 septembre 2009**Décision n° B-2009-1127**

commune (s) : Chassieu

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire située boulevard du Raquin (parcelle BS 312)**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 septembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

La Communauté urbaine souhaite régulariser l'alignement du boulevard du Raquin (parcelle BS 312) au droit du lotissement le Domaine de Chassieu.

Cette régularisation consiste en un échange entre une parcelle communautaire cadastrée sous le numéro BS 312, d'une surface d'environ 145 mètres carrés, et des parties de parcelle appartenant au lotissement, conformément à la demande faite par le service de la planification urbaine de la Communauté urbaine.

Cet échange a été validé par la décision n° B-2008-0366 du Bureau en date du 20 octobre 2008.

Pour permettre la réitération de cet échange par acte authentique, il est nécessaire de procéder au déclassement de la parcelle BS 312 qui, au vu des renseignements hypothécaires, relève du domaine public communautaire.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la voie, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Prononce, après désaffectation, le déclassement de la parcelle BS 312, pour 145 mètres carrés, située Boulevard du Raquin à Chassieu.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant le transfert de propriété, à titre onéreux, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2009.